

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Notre commune a été amenée à envisager un groupement communal élargi comme suite au projet de l'Etat dénommé « Nouvelles Communes ».

Ce projet doit à terme regrouper les communes qui ont un projet en commun dans la perspective de faire des économies.

C'est ainsi que les communes de Camburat, Cardaillac et Planioles se sont réunies pour envisager l'intérêt de ce nouveau dispositif municipal.

Dans ce but, et pour établir un bilan tant fiscal qu'identitaire, il nous a fallu faire appel à un Cabinet d'Etudes permettant d'avoir une photographie de la réalité de chacune des communes.

Ainsi, après étude de ces résultats présentés par ce Cabinet, le Conseil Municipal de Planioles a été amené à ne pas poursuivre ce projet en raison des éléments suivants :

- 1) La fiscalité devant converger entre les 3 communes, il apparaît que Planioles serait très défavorisée avec une progression trop importante de taxes locales,
- 2) Le projet commun n'est pas engagé et le temps de réflexion est trop court pour bénéficier d'une Dotation Globale de Fonctionnement constante de l'Etat dès l'an prochain,
- 3) La nécessaire prise en compte de l'identité de notre commune nous impose de réfléchir aux conséquences que produirait un regroupement communal.

Devant ce constat, notre Conseil Municipal a été amené à voter à l'unanimité le rejet de ce projet, considérant que le bilan n'était pas de nature à s'engager actuellement.

Même si un regroupement communal paraît une mesure incontournable dans l'avenir, la réflexion n'est pas encore suffisamment aboutie au plan local pour présenter aux habitants de notre commune un bilan favorable et susceptible d'être ressenti positivement.

Le Conseil Municipal demeure en veille sur un projet de regroupement et il ne manquera pas de vous tenir informés de futurs développements.

Le Conseil Municipal de Planioles,